

JM/8/7/77

DU 21/11/77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix  
-----  
MINISTERE DE L'INFORMATION ET  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
-----

DECRET N° 77/592 / du  
portant promotion de Monsieur  
MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygra-  
phe de 1<sup>o</sup> échelon des cadres de la  
catégorie A I des Services Techniques  
(Imprimerie Nationale) Avancement 1974

-----  
IMPRIMERIE NATIONALE  
-----

(/isaa:

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire  
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,  
-----

I.N.C.

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;  
Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut  
Général des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n°2087/MF du 21 Juin 1958 fixant la règle-  
mentation sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°60/89/FP du 3 Mars 1960 portant statut  
particulier des cadres de l'Imprimerie Officielle ;  
Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

DE/DCDDCE

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°  
15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°65/170 du 25 Juin 1965 réglant  
l'avancement des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les  
dispositions du décret n°62-196/FP du 5.7.62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.F.

Vu l'Acte n°OOI/CMP/PCT du 3 Avril 1977 structurant le  
Comité Militaire du Part et nommant le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement, Ministre du Plan ;  
Vu le Décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

C.F.

Vu le Décret n°77/235 du 6 Mai 1977 portant  
intégration et nomination de Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques  
(Imprimerie) ;

Vu le Décret n° 77/591 /MININFO/PTT/INC du 21/11/77  
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1974  
de Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe de 1<sup>o</sup>  
échelon de l'Imprimerie Nationale.

**DECRETE :**

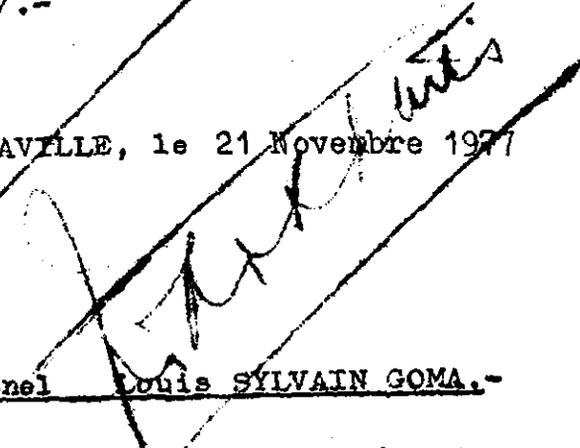
**ARTICLE 1ER:** Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe  
de 1<sup>o</sup> échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Techniques (Imprimerie) est promu au 2<sup>ème</sup> échelon de  
son grade pour compter du 10 Septembre 1974 (avancement au  
titre de l'année 1974). ACC et RSMC=NEANT.

.../...

ARTICLE 2°: Le présent décret qui prendra effet au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./.-

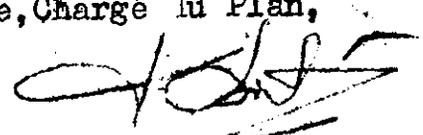
BRAZZAVILLE, le 21 Novembre 1977

PAR le 2ème-Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan, Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications,

  
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

  
Capitaine [Signature] BOUTOU.-

P. Le Ministre des Finances, en mission  
Ministre Délégué auprès du Premier  
Ministre, Chargé du Plan,

  
Francis BITA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

  
ALMOUIS NI-F

ANNEXES :

- J.E.P. 1
- P.E.H. 1
- L.G.T./D.O.E.P.O.L. 2
- D.F. 2
- C.F. 1
- I.N.C. 4
- INTERESSE 1
- S.G.C.M./B.C. 2
- DOSSIERS 3
- ARCHIVES 3/21